

## Décision

**Objet : Les Jeudis de la Formation Médicale Continue d'octobre 2022 à avril 2023.**

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu l'article L.712-3 du code de l'éducation

Vu la délibération n°2021-78 du conseil d'administration du 27 septembre 2021, approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 septembre 2021 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

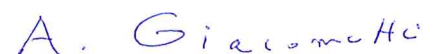
Sont approuvés les tarifs suivants :

Désignation de la formule d'inscription par participant	Prix unitaire HT en €	TVA	TTC
Par séance (1 séance par mois)	10	0	10
Gratuit pour les étudiants			

Prise d'effet immédiate

Exonéré de TVA

Le Président,



Arnaud GIACOMETTI

+33 2 47 36 66 03

[Dorothee.franco@univ-tours.fr](mailto:Dorothee.franco@univ-tours.fr)

Notification à :

M l'Agent comptable

Mme la responsable de l'antenne financière médecine